

**Guide sur les
animaux d'élevage
du Yukon**

VOLAILLE



**GUIDES SUR LES
ANIMAUX D'ÉLEVAGE
DU YUKON**

 Bœuf, yak et bison

 Équidés

 Volaille

 Mouton et chèvre

 Porc

TABLE DES MATIÈRES

01

OBJET2

02

NORMES DE SOINS3

03

CATÉGORIE DES
VOLAILLES 4

04

NOMENCLATURE5

05

BESOINS DE BASE 6
Logement et environnement 6
Aliments et nutrition9
Eau..... 10

06

STRATÉGIES DE SANTÉ
DES VOLAILLES11
Froid 11
Reproduction..... 11
Prévention des maladies..... 12
Soins aux oiseaux malades
ou blessés..... 14
Euthanasie..... 15

07

STRATÉGIES DE BIEN-ÊTRE
DES VOLAILLES 17
Conduite et manipulation 17
Transport 18
Abattage..... 20

08

GESTION DES ACTIVITÉS
AGRICOLLES 22
Identification 22
Biosécurité 22
Tenue de dossiers 24
Plan d'urgence 25

09

AIDE
GOUVERNEMENTALE 26

10

RESSOURCES 27

11

COORDONNÉES 28

12

AVIS 29

OBJET

L'un des rôles du gouvernement du Yukon est de soutenir le secteur de l'agriculture du territoire et de mettre en place des conditions gagnantes pour sa prospérité.

Conçu pour fournir une orientation aux producteurs sur l'élevage et le soin de leurs bêtes ainsi que sur la gestion de leurs activités agricoles, le présent guide fait la synthèse des codes de pratiques applicables pour l'élevage et le soin des animaux, et présente de l'information sur la résolution et la prévention des problèmes courants pour les éleveurs au Yukon.



NORMES DE SOINS

Élaborés à l'échelle nationale, les Codes de pratiques pour les soins et la manipulation des animaux d'élevage constituent des lignes directrices pratiques et guidées par la science qui reflètent les attentes de la société en matière de soins responsables aux animaux d'élevage. Nous vous invitons à consulter les Codes de pratiques sur le site du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (nfacc.ca/codes-de-pratiques).

La bonne compréhension et l'adoption des pratiques de gestion exemplaires dans l'élevage et le soin des animaux de ferme peuvent contribuer à augmenter votre production et à réduire l'ensemble de vos frais ainsi qu'à éviter les blessures, les maladies et les pertes de profit.

Les cinq libertés

Les cinq libertés sont les normes de soins et de droit au traitement sans cruauté internationalement reconnues pour les êtres vivants. En respectant ces principes, les producteurs s'assurent du bien-être primaire de leurs animaux.

Les cinq libertés sont à la base des protocoles de soins aux animaux.

1. Être épargné de la faim et de la soif.
2. Être épargné de l'inconfort.
3. Être épargné de la douleur, des blessures et des maladies.
4. Être libre d'exprimer des modes normaux de comportement.
5. Être épargné de la peur et de la détresse.

CATÉGORIE DES VOLAILLES

Cette catégorie comprend le poulet, le canard, l'oie et le dindon. Les renseignements fournis peuvent donc concerner l'ensemble de ces oiseaux, mais l'espèce sera précisée si ceux-ci ne s'appliquent qu'à l'une d'entre elles.

NOMENCLATURE

Nomenclature du poulet :

- **Mâle** : Coq ou coquelet.
- **Femelle** : Poule (poulette lorsque jeune).
- **Petit** : Poussin.
- **Nom du groupe** : Bande.
- **Catégories** : Les pondeuses sont élevées pour produire des œufs et les poulets de chair, pour la viande.

Nomenclature du canard :

- **Mâle** : Canard.
- **Femelle** : Cane ou canette.
- **Petit** : Caneton.
- **Nom du groupe** : attelage, radeau, pagayage, troupeau ou bande.

Nomenclature de l'oie :

- **Mâle** : Jars.
- **Femelle** : Oie.
- **Petit** : Oison.
- **Nom du groupe** : Troupeau.

Nomenclature du dindon :

- **Mâle** : Dindon (jake lorsque jeune).
- **Femelle** : Dinde (jenny lorsque jeune).
- **Petit** : Dindonneau.
- **Nom du groupe** : Troupeau ou bande.

BESOINS DE BASE

Logement et environnement

Le logement et l'environnement d'une volaille doivent répondre à ses besoins de base et être aussi exempts d'agents stressseurs que possible. Si elle est soumise au stress, la volaille se porte moins bien et est plus vulnérable aux maladies.

Installations

Dans les installations intérieures, gérez la température, la qualité de l'air, l'humidité, la poussière et les niveaux d'ammoniacque pour assurer la santé et le bien-être des oiseaux et de leurs petits.

Fournissez de la litière aux oiseaux afin de leur permettre d'adopter leurs comportements innés comme le grattage, le picorage et les bains de poussière. Vérifiez la litière quotidiennement et apportez les modifications nécessaires pour vous assurer qu'elle n'est pas trop humide, ce qui pourrait causer des brûlures du jarret, des lésions aux coussinets plantaires ou des kystes au bréchet. La litière peut être composée de paille, de foin, de copeaux de bois ou de granule de bois.

Les volailles prennent des bains de poussière pour entretenir leur plumage. Elles choisissent souvent un emplacement précis pour le faire, comme dans un coin ensoleillé de leur litière ou une autre zone sèche d'un enclos extérieur, et préfèrent les substrats plus fins comme le sable, les cendres ou la mousse de tourbe.

Les poulets et les dindons aiment se percher pour dormir. Installez des perchoirs tôt dans leur développement pour favoriser l'activité et la solidité des os, et positionnez-les de manière à éviter les accumulations de fientes ou les problèmes de gestion de la litière.

- Chaque poulet doit disposer de 18 centimètres de perchoir.
- Chaque dindon doit disposer de 40 centimètres de perchoir.

Les volailles ont besoin de temps de repos. L'éclairage artificiel devrait être d'un minimum de 20 lux pendant un maximum de 16 heures consécutives par jour, et il devrait faire noir pendant un minimum 6 heures consécutives toutes les 24 heures.

À l'intérieur, assurez-vous que les animaux disposent de suffisamment d'espace pour bouger à leur guise et pour pouvoir adopter leurs comportements normaux tous à la fois (se lever, étirer les ailes, s'asseoir).

Soyez conscient que si vous mélangez les races ou les espèces, les sujets minoritaires pourraient être rejetés ou picorés. Le cas échéant, il vous faudra surveiller ces oiseaux de près afin de limiter les comportements destructeurs. Ne mélangez pas d'oiseaux et d'autres animaux d'élevage dans des enclos restreints.

Ne laissez les volailles sortir que lorsque l'état de leur plumage et les conditions extérieures peuvent leur permettre de réguler leur température.

- Les poulets sont habituellement complètement emplumés autour de quatre à six semaines.
- Les canards le sont habituellement autour de sept à neuf semaines.

BESOINS DE BASE

Chez les poulets, les ouvertures pour se rendre à l'extérieur doivent être d'un minimum de 45 par 100 centimètres (18 par 39 pouces) pour atténuer le blocage des accès par les poules dominantes.

Équilibrez la densité de volailles à l'extérieur en fonction du type de sol, de la productivité de la terre, de l'impact environnemental et de la santé et du bien-être des oiseaux.

Assurez-vous que les installations protègent et soulagent les volailles des conditions météo posant un risque sérieux pour leur bien-être (refroidissement éolien, forte pluie, tempête de verglas ou de neige, grêle, chaleur).

Clôtures

Les clôtures périphériques doivent être construites adéquatement et entretenues régulièrement pour protéger les volailles des prédateurs et pour prévenir les fuites.

Certaines races de volailles sont plutôt actives et aiment voler sur de courtes distances. Il se peut donc que vos clôtures doivent être relevées ou que vous deviez couvrir l'enclos d'un filet afin de prévenir les fuites. Les filets permettant également de vous protéger de la prédation par les oiseaux de proie. Les filets et les lignes aériennes mobiles électrifiés constituent une bonne solution temporaire. Durant l'hiver, surveillez la densité de la neige pour prévenir les bris de lignes ou de filets.

Le gouvernement offre du financement pour protéger les animaux d'élevage, les pâturages et les cultures de la faune sauvage. Info : yukon.ca/fr/subventions-agricoles.

Des indemnités pour les dommages causés par la faune sont également disponibles. Info : yukon.ca/fr/subventions-agricoles.

Contactez les Services-conseils pour les éleveurs de la Direction de l'agriculture pour en savoir plus sur les programmes de financement de l'agriculture (voir la section Coordonnées).

Aliments et nutrition

Une gestion adéquate de l'alimentation est nécessaire pour assurer la santé et répondre aux besoins de vos oiseaux. L'alimentation des volailles devrait idéalement être variée et comprendre des fruits et des légumes ainsi qu'une ration équilibrée de grains. La qualité de l'alimentation influencera celle de la viande et des œufs produits.

L'alimentation de vos oiseaux peut être constituée de 10 à 20 % de légumes-feuilles, qui sont des sources importantes de vitamines et de minéraux. L'ajout de légumes-feuilles à une ration standard de grains réduit ou prévient le picage des plumes. Les oiseaux peuvent également consommer des herbes, des racines, des tiges et des invertébrés.

Distribuez la nourriture de façon à éviter la compétition excessive. Augmentez la quantité de nourriture disponible si les animaux se battent ou que les mangeoires se vident entre les repas.

Évitez de placer des aliments commerciaux dans des mangeoires extérieures ouvertes, à moins que la zone d'alimentation soit protégée par un filet ou autrement couverte de manière à réduire le risque de contacts avec des oiseaux sauvages.

Vérifiez la qualité de la nourriture de vos oiseaux en demandant une analyse alimentaire à votre fournisseur. Les distributeurs d'aliments du Yukon peuvent demander à la Direction de l'agriculture que leurs produits soient testés (voir la section Coordonnées).

Eau

Les volailles doivent en tout temps avoir accès à des sources d'eau adéquates et propres.

La température de l'eau potable ne devrait jamais dépasser 30 °C (86 °F).

Distribuez l'eau de façon à éviter la compétition excessive. Augmentez la quantité d'eau disponible si les animaux se battent ou si les abreuvoirs se vident entre les remplissages.

De la neige poudreuse et propre peut être utilisée de façon temporaire comme source d'eau, mais la glace n'est pas appropriée.

Si vous n'utilisez que de la neige comme source d'eau, vous devez vous assurer de ce qui suit :

- Des quantités suffisantes sont disponibles quotidiennement.
- Votre troupeau ou votre bande ne présente aucun signe de déshydratation.
- Il s'est graduellement acclimaté dès le début de saison froide.
- La neige n'est pas tassée ou sale et n'a pas été piétinée.
- Une source d'eau de remplacement est disponible.

N'hésitez pas à contacter les techniciens en santé des animaux d'élevage de la Direction de l'agriculture. Ils pourront vous aiguiller vers des vétérinaires et nutritionnistes spécialisés en volaille (voir la section Coordonnées).

Le Programme de services vétérinaires aide les agriculteurs à obtenir des soins vétérinaires pour leurs animaux d'élevage. Visitez le yukon.ca/fr/sante-animaux-elevage pour en savoir plus et contactez la Section de la santé animale au sujet de ce programme (voir la section Coordonnées).

STRATÉGIES DE SANTÉ DES VOLAILLES

Un programme efficace de gestion de la santé du troupeau ou de la bande contribue au bien-être animal en abordant la prévention, le diagnostic rapide et le traitement efficace des maladies. Voici quelques stratégies pour vous assurer du bien-être de vos oiseaux.

Froid

Si vous prévoyez élever des poulets en hiver, il est recommandé de choisir des oiseaux au plumage épais et abondant. Voici certaines races recommandées : rhode island red, cornish géant, plymouth rock, plymouth rock colombien, leghorn et sussex. La plus résistante est la chantecler; une race originaire du nord du Canada pouvant résister aux températures subarctiques et pondant environ 200 œufs par année.

Nous recommandons de choisir des sujets aux crêtes plus petites, et donc moins sujettes aux gelures. Consultez les éleveurs de volaille locaux pour en savoir plus sur les races adaptées spécifiquement à votre région.

Reproduction

Rapportez-vous au [Code de pratiques pour le soin et la manipulation des œufs d'incubation, des reproducteurs, des poulets et des dindons](#) du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (www.nfacc.ca/codes-de-pratiques/poulets-dindons-et-reproducteurs) pour obtenir des renseignements sur la reproduction et l'incubation.

Prévention des maladies

L'importation de volailles est la porte d'entrée la plus courante des maladies dans une bande et des parasites dans le sol.

- Lorsque vous acquérez de nouveaux oiseaux, demandez au vendeur de vous décrire son programme de gestion des maladies et des parasites.
- Mettez les nouveaux oiseaux en quarantaine pendant 30 jours dans une zone prévue à cet effet qui les sépare de tous les autres animaux de la ferme.
- Consultez les techniciens en santé des animaux d'élevage de la Direction de l'agriculture ou un vétérinaire breveté au sujet des maladies et des parasites courants sur le territoire.

Pour contrôler les organismes nuisibles :

- Évitez l'eau stagnante près du parquet d'élevage et du parcours.
- Assurez-vous que la litière n'est pas contaminée.
- Entretenez les coffres à aliments.
- Éloignez le vieil équipement ou le vieux bois du parquet et du parcours.

Pour prévenir les maladies, nettoyez adéquatement l'équipement : cabanes, abris, abreuvoirs, mangeoires, perchoirs, pondoirs, parcours, fourches, brouettes, seaux, bottes.

Effectuez des recherches sur le cycle de vie des parasites problématiques pour les animaux d'élevage au Yukon et assurez-vous de le comprendre. Le contrôle des parasites peut prévenir les problèmes de santé et de bien-être.

Consultez le *Guide sur la santé des volailles* du gouvernement du Yukon (yukon.ca/fr/guide-sur-la-sante-des-volailles) pour passer en revue les maladies et les parasites courants chez les volailles au Yukon.

Examinez régulièrement votre troupeau ou votre bande pour repérer rapidement les problèmes ou les maladies.

Maladies à déclaration obligatoire

Si un animal présente des signes d'agressivité ou de détérioration de la santé, ou si son bien-être semble compromis, il est de votre responsabilité d'examiner la situation pour en déterminer la cause.

Les maladies à déclaration obligatoire chez les volailles sont notamment : la grippe aviaire, la typhose aviaire, la maladie de Newcastle et la pullorose. Consultez la liste des maladies à déclaration obligatoire de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (inspection.canada.ca/sante-des-animaux/animaux-terrestres/maladies/declaration-obligatoire/fra/1303768471142/1303768544412).

Si vous soupçonnez qu'une volaille souffre de l'une de ces affections, avisez un vétérinaire ou la Section de la santé animale (voir la section Coordonnées). Il s'agit d'une obligation légale.

Soins aux oiseaux malades ou blessés

Soignez, mettez en convalescence ou traitez immédiatement les oiseaux malades ou blessés. Prévoyez des cages pour animaux malades dans lesquelles vous pourrez isoler les volailles au besoin. Assurez-vous que ces espaces offrent un accès facile à des zones de repos, d'alimentation et d'abreuvement.

Consultez un vétérinaire ou une nutritionniste lorsqu'un oiseau semble en mauvaise condition physique.

Un animal ne devrait souffrir d'aucune négligence sur les plans de la santé, de l'alimentation et des traitements ou encore de la conception des installations. Vous êtes responsable de consulter un professionnel et de mettre en place les mesures nécessaires pour assurer le bien-être de vos volailles.

Maintenez une relation de travail avec les techniciens en santé des animaux d'élevage de la Direction de l'agriculture ou un vétérinaire, et définissez une stratégie pour assurer la prévention des maladies et des parasites ainsi que protéger la santé de votre troupeau ou votre bande (voir la section Coordonnées).

Le Programme de services vétérinaires aide les agriculteurs à obtenir des soins vétérinaires pour leurs animaux d'élevage. Visitez le yukon.ca/fr/sante-animaux-elevage pour en savoir plus et contactez la Section de la santé animale au sujet de ce programme (voir la section Coordonnées).

Grippe aviaire

La grippe aviaire est une infection virale contagieuse aussi connue sous le nom de peste aviaire ou d'influenza aviaire. Elle peut infecter les oiseaux sauvages, notamment les sauvagines, les oiseaux de proie et les hiboux, ainsi que les volailles domestiques. Elle est naturellement répandue partout dans le monde par les oiseaux sauvages et migrateurs, et est plus contagieuse certaines années. Certaines souches, hautement pathogènes, sont cause de morbidité et de mortalité dans diverses populations aviaires. Découvrez comment protéger vos volailles à l'adresse yukon.ca/fr/sante-et-bien-etre/animaux/protect-livestock-avian-flu.

Euthanasie

Euthanasiez sans attendre les volailles :

- peu susceptibles de se remettre d'une maladie ou d'une blessure;
- ne répondant pas aux traitements;
- vivant une souffrance et une détresse chroniques, extrêmes ou invalidantes;
- incapables de s'alimenter ou d'accéder aux aliments ou à l'eau;
- en perte de poids continue ou perpétuellement émaciées.

Avant l'euthanasie, les volailles ne doivent pas être traînées ou forcées à se déplacer lorsqu'elles sont souffrantes.

Méthodes et approche

Lorsque possible, assurez-vous qu'aucun autre animal n'est présent au moment de l'euthanasie.

La personne qui procède à l'euthanasie doit être expérimentée et confiante.

Consultez les *Lignes directrices pour les techniques d'étourdissement des volailles pour alimentation humaine* de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (inspection.canada.ca/exigences-et-documents-d-orientation-relatives-a-c/produits-de-viande-et-animaux-pour-alimentation-hu/lignes-directrices-etourdissement-des-volailles/fra/1538160892409/1538160892704) pour connaître les différentes méthodes d'étourdissement sans cruauté.

Soyez prêt à répéter immédiatement l'opération d'euthanasie si la première tentative n'a pas fonctionné.

STRATÉGIES DE BIEN-ÊTRE DES VOLAILLES

Conduite et manipulation

Le personnel et les autres personnes qui conduisent et manipulent les volailles doivent être familiers avec leurs comportements et les techniques pour les manipuler et les manœuvrer. Ils doivent notamment être en mesure de reconnaître les signes d'agressivité, de problèmes de santé et d'inconfort.

Le gouvernement propose du financement pour les projets de formation, de mentorat et de stages. Visitez le yukon.ca/fr/subventions-agricoles et contactez la Direction de l'agriculture pour en savoir plus (voir la section Coordonnées).

Retirez les mangeoires, les abreuvoirs et les autres obstacles lorsque vous capturez vos oiseaux.

Lorsque vous capturez les volailles :

- Évitez autant que possible leur transfert entre personnes.
- Assurez-vous de leur tenir solidement les deux pattes.
- Assurez-vous que chaque personne ne manipule qu'un oiseau à la fois.

Lorsque vous tenez une volaille, soutenez l'ensemble de son corps; ne la tenez pas par la tête, le cou, une aile ou les plumes de la queue.

Les volailles doivent être transportées dans des caisses de transport ou des cages ou compartiments de dimensions appropriées et ne pas être laissées libres dans une remorque. Les volailles doivent être placées tête en haut dans les caisses de transport. Aucune partie de leur corps ne devrait dépasser des contenants portatifs, y compris lorsque la porte est fermée. Les volailles placées dans une caisse ou une boîte doivent avoir la place pour toutes se reposer simultanément et bouger librement leur tête lorsqu'elles sont accroupies.

Il est inacceptable de maltraiter ou de causer intentionnellement du tort à une volaille, notamment : la manipuler brutalement, lui tirer les ailes, la soulever par la tête, etc.

Transport

Avant le transport, assurez-vous que le troupeau ou la bande est apte à voyager. Touchez la région du bréchet des oiseaux; celle des sujets en santé aura un bon tonus musculaire. Certaines volailles pourraient être émaciées, mais assurez-vous de ne pas les confondre avec les sujets en fin de ponte. Bien qu'âpres au transport, les volailles en fin de ponte ont un tonus musculaire qui peut sembler inférieur en raison de leur cycle de production et de leur génétique.

Les oiseaux jugés inaptes au transport peuvent être mis à part ou euthanasiés (voir la section Euthanasie).

STRATÉGIES DE BIEN-ÊTRE DES VOLAILLES

Les densités maximales recommandées pour le transport des poulets sont les suivantes :

- 57 kilogrammes par mètre carré dans un bac ou une caisse par temps chaud (pour réduire le stress thermique);
- 63 kilogrammes par mètre carré dans un bac ou une caisse par temps froid.

Assurez-vous que le nombre d'oiseaux par contenant leur permet de se reposer simultanément sans se toucher, mais limite également les mouvements excessifs pouvant leur endommager les ailes.

Ne transportez pas les oiseaux inaptes au transport au sens du *Règlement sur la santé des animaux* (canlii.org/fr/ca/legis/regl/crc-c-296/derniere/crc-c-296.html) pris en application de la *Loi sur la santé des animaux*. Ces oiseaux ne doivent être transportés que pour recevoir les soins recommandés par un vétérinaire, auquel cas ils doivent être embarqués, confinés, transportés et débarqués conformément aux dispositions du *Règlement* (voir article 139) afin de prévenir la souffrance, les blessures ou la mort.

Limitez les temps de transport à moins de 36 heures.

Les contenants dans lesquels les volailles sont placées doivent être manipulés, déplacés et fixés avec soin pour éviter leur mouvement durant le transport et limiter le stress et les blessures.

Conditions météorologiques

Les volailles ne doivent pas être placées dans une remorque au-delà de 32 °C (90 °F), à moins que le transport ait lieu le même jour.

Planifiez l'heure du transport en fonction des prévisions météorologiques.

Ne transportez pas de volailles mouillées, plus particulièrement par temps frais ou froid.

Abattage

N'abattez que les volailles en santé. Seules les volailles en santé peuvent être transportées à l'installation d'abattage.

Retirez l'accès aux aliments un maximum de dix heures avant l'abattage ou six heures avant la capture, mais laissez l'animal boire jusqu'à ce qu'il soit capturé.

Les volailles traitées au moyen d'un médicament vétérinaire ne peuvent pas être abattues pour être vendues ou consommées avant la fin de période de retrait précisée sur l'étiquette du produit.

Vente de viande pour la consommation humaine

Le *Règlement sur les abattoirs et l'inspection des viandes* du Yukon s'applique pour l'abattage des animaux et la vente de leur viande au Yukon. Selon ce règlement, personne ne peut abattre un animal ni vendre ou offrir de la viande pour la vente à quiconque, si l'abattage et l'inspection ne respectent pas ce règlement.

STRATÉGIES DE BIEN-ÊTRE DES VOLAILLES

Pour vendre de la viande ou en faire la promotion dans le but de la vendre, l'ensemble du Règlement doit être respecté, notamment les exigences suivantes :

- L'abattage de l'animal a lieu dans un abattoir agréé.
- Un inspecteur de viandes du gouvernement vérifie et approuve la viande pour la consommation.
- La viande en provenance des abattoirs est transportée et stockée dans un conteneur approuvé, à température contrôlée et équipé pour le stockage de la viande.

Si l'une de ces actions se déroule dans un environnement non inspecté, l'approbation n'est plus valide et le produit ne peut plus être vendu.

Pour que l'inspection ne soit pas nécessaire, l'animal doit être complet et vivant, et être vendu directement par le producteur (ce qu'on appelle une vente « à la ferme »). L'acheteur doit être en mesure de présenter une preuve démontrant que la date du contrat d'achat est antérieure à la date d'abattage. L'acheteur convient également de ne pas utiliser ou vendre la viande dans le commerce, et accepte que seuls lui, sa famille immédiate et des invités non payants puissent consommer le produit. Chaque emballage de viande doit comprendre la marque « non inspectée » ou « non destinée à la vente ».

GESTION DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Identification

Nous encourageons les producteurs du Yukon à s'inscrire au Programme d'identification des installations. Il s'agit d'un programme faisant le lien entre les fermes locales et le système national de traçabilité du bétail et de la volaille. Pour savoir comment vous inscrire gratuitement, rendez-vous à l'adresse yukon.ca/fr/numero-identification-installations.

Le numéro d'identification de votre installation est également nécessaire pour vous inscrire au Programme de services vétérinaires du gouvernement Yukon (voir la section Soutien gouvernemental).

Biosécurité

La biosécurité est essentielle pour limiter la propagation des maladies chez les volailles et dans l'industrie avicole.

Un plan de biosécurité consiste à mettre en place des mesures et des procédures pour réduire les risques d'introduction et de propagation d'agents étiologiques (pathogènes).

- Les mesures de biosécurité externes permettent d'empêcher les agents étiologiques d'entrer dans la ferme et de se propager à d'autres fermes.
- Les mesures de biosécurité internes consistent à prévenir la propagation de maladies dans une ferme ou un système, et sont gérées par les producteurs.

Les mesures de bioconfinement visent à prévenir la propagation de pathogènes dans d'autres populations avicoles.

Les mesures suivantes doivent être intégrées à vos pratiques et habitudes à la ferme.

- Isolez les volailles malades ou infectées pour limiter le risque que les pathogènes soient introduits dans des zones ou des groupes d'animaux non infectés.
- Nettoyez les espaces (particulièrement les cages et les parquets d'isolement) afin de réduire la quantité de pathogènes ou de les rendre inactifs. Nettoyez et éliminez les matières organiques visibles. Puis désinfectez et asséchez la zone, y compris les véhicules transportant les volailles.
- Suivez des pratiques et des lignes directrices de gestion de la circulation afin de réduire la contamination croisée par les personnes, le matériel (équipement) et d'autres oiseaux. Une pratique exemplaire consiste à diviser votre ferme en zones pour contrôler et organiser les déplacements (de personnes, d'animaux et d'équipement). Désignez des zones différentes pour le stationnement, l'affichage, les bottes et l'équipement, le nettoyage et le changement de vêtements, et les parquets d'élevage. Il s'agit de bons outils pour limiter les contacts entre les zones distinctes.
- Conservez des dossiers. Cela permet de retracer l'origine des éclosions qui peuvent survenir et vous aide à limiter la transmission ainsi que le risque de contamination d'autres productions agricoles. Les dossiers peuvent également être utiles pour former le nouveau personnel (voir la section Tenue de dossiers).

Nous vous recommandons de consulter fréquemment la Norme nationale de biosécurité pour les fermes avicoles de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (inspection.canada.ca/sante-des-animaux/animaux-terrestres/biosecurite/normes-et-principes/fra/1344707905203/1344707981478).

Tenue de dossiers

La bonne tenue des dossiers est bénéfique aux producteurs sur les plans de la biosécurité et de la rentabilité.

Dossiers d'identification des animaux : servent au suivi du lieu et de la date de naissance, de l'état de santé, et des dossiers de vaccination et de traitement de la volaille. Ils sont pertinents pour déterminer les périodes de retrait pour l'abattage.

Dossiers de biosécurité : Servent au suivi des visiteurs à la ferme, de la lutte antiparasitaire et des protocoles de nettoyage.

Registre de coûts : Sert à la planification par l'évaluation du ratio des dépenses par rapport aux revenus associés à la production avicole (ex. coûts d'alimentation, de vaccination et d'entretien; revenus de vente et d'abattage).

Dossiers de santé : Consignent les traitements, les types de médicaments, la vaccination et les périodes de retrait pour chaque animal.

Inventaire : Consigne le nombre de volailles achetées, vendues, nées et décédées sur une période d'un an.

Dossier de traçabilité : Sert au suivi du transport d'animaux vivants et morts.

Plan d'urgence

Il est important de mettre en place un plan d'urgence pour gérer les événements inattendus comme les incendies, les feux incontrôlés, les inondations, la pénurie d'aliments, les défaillances de l'équipement ou les conditions météorologiques extrêmes. Ce plan peut aussi couvrir les situations comme la maladie grave ou le décès du responsable principal des soins aux animaux, les accidents de transport, ou l'évacuation et la relocalisation de la volaille.

Pour en savoir plus, consultez ces documents de préparation aux situations d'urgences à l'intention du milieu agricole et de l'élevage d'animaux.

- Préparation d'urgence pour les animaux de ferme, gouvernement du Canada (preparez-vous.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/frm-nmls/index-fr.aspx).
- La planification d'urgence s'adresse aussi aux producteurs, Agriculture et Agroalimentaire Canada (agriculture.canada.ca/fr/agriculture-agroalimentaire-canada/secteurs-agricoles-du-canada/production-animale/gestion-urgences-agriculture/planification-urgence-sadresse-aux-producteurs).

AIDE GOUVERNEMENTALE

Programmes de subventions agricoles

Le secteur de l'agriculture du Yukon se voit accorder du financement par la Direction de l'agriculture du gouvernement du Yukon et par le gouvernement du Canada afin d'atteindre les objectifs suivants :

- améliorer sa compétitivité, sa productivité et sa rentabilité;
- accroître sa durabilité environnementale;
- élargir les marchés intérieurs et extérieurs;
- améliorer l'anticipation et l'atténuation des risques ainsi que les interventions à leur égard.

Découvrez les programmes à yukon.ca/fr/subventions-agricoles ou contactez la Direction de l'agriculture (voir la section Coordonnées).

Programme de services vétérinaires

La Section de la santé animale du gouvernement du Yukon coordonne le Programme de services vétérinaires.

- L'adhésion est gratuite pour les producteurs.
- Un numéro d'identification d'installation est toutefois requis.
- Le Programme propose l'aide suivante : consultations, soin aux animaux, plans de gestion, évaluations de biosécurité, médicaments, vaccins et traitements et analyses en laboratoires.
- Il propose du financement pour les consultations vétérinaires privées.

Obtenez plus de renseignements et accédez au Programme de services vétérinaires pour les producteurs en vous rendant sur la page yukon.ca/fr/sante-animaux-elevage ou en contactant la Section de la santé animale (voir la section Coordonnées).

RESSOURCES

Normes :

- Codes de pratiques pour les soins et la manipulation des animaux d'élevage du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (nfacc.ca/codes-de-pratiques)
- Guide sur la santé des volailles du Yukon (yukon.ca/fr/guide-sur-la-sante-des-volailles)
- Normes de production avicole biologique : bien-être des animaux dans les fermes biologiques du Centre d'agriculture biologique du Canada (cdn.dal.ca/content/dam/dalhousie/pdf/faculty/agriculture/oacc/fr/AWTF/awtf-guidance-poultry-2008_f.pdf)

Organismes avicoles :

- Magazine Canadian Poultry (canadianpoultrymag.com/)
- Le Conseil de recherches avicoles du Canada (cp-rc.ca/fr/accueil)
- Les Producteurs de poulet du Canada (producteursdepoulet.ca/)
- Groupe de travail sur le bien-être animal du Centre d'agriculture biologique du Canada (dal.ca/faculty/agriculture/oacc/fr-accueil/ressources.html)
- Conseil de l'industrie avicole (poultryindustrycouncil.ca)
- Wild Wise Yukon (wildwise.ca)

COORDONNÉES

Direction de l'agriculture, Services-conseils pour les éleveurs

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.
Gouvernement du Yukon

Téléphone : 867-667-5838 ou (sans frais) 1-800-661-0408
(demandez qu'on établisse la communication)

Télécopieur : 867-393-6222

Courriel : agriculture-livestock@yukon.ca

Site Web : yukon.ca/fr/agriculture

Bureau : 300, rue Main, bureau 320, édifice Elijah-Smith,
Whitehorse

Adresse postale : C.P. 2703 (K-320A), Whitehorse
(Yukon) Y1A 2C6

Section de la santé animale

Ministère de l'Environnement
Gouvernement du Yukon

Téléphone : 867-667-5600 ou (sans frais) 1-800-661-0408
(demandez qu'on établisse la communication)

Télécopieur : 867-393-6263

Courriel : animalhealth@yukon.ca

Site Web : yukon.ca/fr/agriculture

Bureau : 10 Burns Road, Whitehorse

Adresse postale : C.P. 2703 (V7), Whitehorse (Yukon)
Y1A 2C6

AVIS

Version anglaise

Ce document est aussi disponible en anglais, et consultable en version électronique à yukon.ca/fr/sante-animaux-elevage.

Exonération de garantie

Le gouvernement du Yukon fournit à titre de service public les présents renseignements; ceux-ci étaient exacts au moment de la publication du document et sont jugés représenter les pratiques exemplaires de gestion recommandées par les experts en la matière. Ces renseignements ne comportent aucune garantie, expresse ou implicite. Les liens et les références menant à d'autres sites Web sont fournis à titre informatif et pour des raisons pratiques seulement. Le gouvernement du Yukon ne cautionne, ne recommande et ne contrôle pas les sites Web indiqués dans les présentes et n'est en aucun cas responsable de leur contenu ou des opinions qu'ils véhiculent. L'utilisateur est responsable d'évaluer l'exactitude et l'utilité du contenu des pages auxquelles il est fait renvoi.

Limitation de responsabilité

Le gouvernement du Yukon ne sera pas responsable ou coupable de dommages causés à toute personne ou entreprise découlant de l'utilisation du présent document, des renseignements qu'il contient ou de tout site Web y étant mentionné. Ce document ne saurait remplacer un avis juridique. Les individus, les producteurs et les exploitants de fermes souhaitant obtenir un avis juridique concernant des exigences légales ou une responsabilité potentielle devraient retenir les services d'un avocat.

Droit d'auteur

Les droits d'auteurs des illustrations figurant dans ce document sont protégés par la *Loi sur le droit d'auteur* et sont soit détenus par le gouvernement du Yukon, soit utilisés sous licence par celui-ci. Veuillez communiquer avec la Direction de l'agriculture du gouvernement du Yukon si vous souhaitez demander la permission de copier ou de distribuer le contenu ou les illustrations du présent document.





Yukon

